

[Al Ahdath Al Maghribia](#)
[Al Alam](#)
[Al Mountakhab](#)
[Assabah](#)
[Almassae](#)
[Almaouja](#)
[Le Matin](#)
[Aujourd'hui](#)
[L'Economiste](#)
[L'Opinion](#)
[Daily Maroc](#)

[La Presse Marocaine est sur JournauxMarocains.fr](#)

Offre Spéciale 1&1

[1and1.fr/Solutions_Siteweb](#)

Promo: dès 0,99 € - .l'en profite! Création de Site Internet Ici



Louer Voiture Marrakech

[rentalcars.com/Mar...](#)

Les Prix Les Plus Bas
Garantis! Réservez
Sans Frais
d'Annulation.

FLASH INFOS in cessez-le-feu de 12 heures à partir de samedi matin  **URGENT** Gaza- Israël accepte un cessez-le-feu unilatéral de 12 heures samedi matin

Recherche

Événement
Analyse
Entreprises
Economie
Régions
Finances-Banques
Maroc En Images
Culture
Société
Justice
Tribune
De Bonnes Sources
International

Finances

Bourse De Casa
Les OPCVM
Marché Des Devises
Marché Des Taux

Les Documents De
L'Economiste

Forum

Vidéotheque

Chiffres Clés De
L'Economie
Marocaine

Documents

Enquetes

Édition N° 4327 du 2014/07/25

SPOILIATION IMMOBILIÈRE LE PARLEMENT INTERPELLE LE MINISTRE DE LA JUSTICE

VOS BIENS NE SONT PAS À L'ABRI «DES BANDES SPÉCIALISÉES»

FIN D'UN TABOU JUDICIAIRE ET OUVERTURE D'ENQUÊTES

PROCÈS PHARES À LA COUR D'APPEL DE CASABLANCA

Un avertissement à prendre très au sérieux. Le ministre de la Justice et des Libertés a été interpellé le 22 juillet au Parlement sur les affaires de spoliation de biens immobiliers dont sont victimes des nationaux et des étrangers. Mustapha Ramid a mis en garde contre «des bandes spécialisées dans l'appropriation illégale de biens immobiliers immatriculés». Le ministre étiqueté Parti de la Justice et du Développement a saisi son intervention au sein de la Chambre des représentants pour lancer un appel: «Les propriétaires doivent consulter les services des conservations foncières une fois tous les 4 ans». Le but étant de les pousser à s'assurer s'ils sont toujours légalement détenteurs de leurs biens!

Cette déclaration ministérielle à une portée très significative. D'abord, la spoliation de biens immobiliers intègre le cercle restreint des affaires d'intérêt national dans la mesure où des parlementaires demandent des explications à un membre du gouvernement. Ensuite, on reconnaît officiellement l'existence de filières spécialisées dans la spoliation de biens immobiliers. Ce qui est en soi un aveu: l'insécurité juridique persiste et les investisseurs y sont très sensibles autant que les classements de Doing business. Cet argument a été d'ailleurs brandi par le parquet dans l'affaire des Brissot et de leur villa «Rêve de crabe» située en pleine corniche casablancaise. Le dossier de ce couple dépossédé de son vivant de ses biens, financiers notamment, a servi de tête de pont pour briser un tabou judiciaire: la spoliation de biens immobiliers, immatriculés de surcroît! La déclaration du ministre de la Justice a créé l'événement, chez la communauté informelle qui bataille pour rétablir le droit. Moussa El Khal, l'un des dynamos de ce dossier sensible et juriste au cabinet d'avocat ardéchois de Me Vivianne Sonnier, est enthousiaste: «Le Maroc a une ossature, un squelette démocratique. Il faut maintenant que les muscles agissent» contre l'impunité. Allusion à ces prétentieux prédateurs et leurs complices qui ignorent ou feignent d'ignorer qu'une justice existe et qu'il n'y a pas de crime parfait.

Le faux et usage de faux fait des miracles pour transférer à partir des titres fonciers la propriété d'un bien. Titres fonciers qui de l'aveu même de plusieurs notaires et avocats ne sont pas toujours aussi accessibles qu'on le croit. A moins que vous ayez vos réseaux, et ce qui va avec, au sein d'une conservation, d'un cadastre.

Un conservateur accusé

Mustapha Ramid, chef du parquet en sa qualité de ministre de la Justice, se base sur les plaintes déposées entre 2012-2013 à Casablanca par des victimes. Il assure lors de son intervention auprès des élus de la nation que «la justice rétablira les victimes dans leurs droits et prendra les mesures qui s'imposent à l'encontre de toute personne impliquée dans ces infractions». Et il y en a, y compris au sein de la famille judiciaire. Radouan Khalfaoui, avocat de profession, a été condamné en février 2014 par la Cour d'appel de Casablanca à un an de prison ferme. Il a été jugé en 1^{re} instance pour abus de confiance et escroquerie. «Sa radiation avec exécution immédiate a été décidée le 17 juillet 2014 par le barreau de Casablanca. La décision prendra effet même s'il fait appel et sera affichée dans les tribunaux», rapporte Me Massaoud Leghlimi. Il est l'un de ses contradicteurs dans l'affaire du Dr Brissot et où un notaire a également écopé de 12 ans de prison pour faux en écriture publique. Al Arbi El Mouktafi comparaitra encore une fois en appel dans l'affaire Brissot. Ce notaire fait face à un autre procès dont la prochaine audience a été fixée pour le 18 septembre par la chambre criminelle de la Cour d'appel de Casablanca. Et où justement le conservateur foncier de Maârif, Abderrahim Amal, est l'un des 3 accusés.

LES PLUS LUS
de l'édition en cours

Brèves Internationales

Spoliation immobilière
Le Parlement interpelle
le ministre de la Justice

Redal défend son bilan
de gestion déléguée

Qualité des réseaux
télécoms
Carton jaune à tous les
opérateurs

